

Approbation n° 22 – 400 du 27 septembre 2022

Société : CARREFOUR

Supplément au prospectus de base approuvé à l'occasion d'un programme d'admission de titres de créance pour un montant nominal maximum de 12.000.000.000 €.

Nota :

Le supplément fait référence au prospectus de base qui a reçu le numéro d'approbation 22-182 le 25 mai 2022, et incorpore par référence certaines sections du rapport financier semestriel au 30 juin 2022.